



LE SAMEDI 8 AOÛT UN MARCHÉ PUBLIC CHEZ-NOUS !



421, 4^e Avenue, de 9 h à 13 h

www.matinees-gourmandes.com



GRANDE RÉGION DE
SAINT-HYACINTHE
MEMBRE
COMPLICE

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

Technicienne
en loisirs

p. 4

Séance du conseil
du 11 août
annulée

p.7

Avis public

p. 7

Taxes municipales

p. 7

Remerciements

p. 7-8

Les Matinées
gourmandes

p.10

Bureau
municipal FERMÉ

du 20 juillet au 2 août
inclusivement pour les
vacances estivales

Ça se passait de même ...



Née en 1816, Mme Odile Bissonnette demeurait au 2^{ème} rang dans la maison paternelle. On peut croire qu'elle était autonome et prenait bien soin de son jardin. Elle s'est convertie au catholicisme le 14 mars 1911 à l'âge de 95 ans.

Portons attention au récit de M. Camille Petit qui l'a intitulé « Le pauvre homme » :

« Il y a toujours eu des malheureux sur la terre. Il y en a eu et il y en aura encore ». Autrefois on les appelait « quêtueux » que des gens généreux accueillissent sous leur toit.

Un jour c'était en 1938, la deuxième année de notre mariage. C'était un soir triste et maussade d'automne, vers le début de novembre. Nous nous préparions à souper lorsque quelqu'un se présenta à notre porte. C'était un pauvre homme tout grelottant et tout mouillé qui nous demandait de le loger « pour l'amour du bon Dieu ». Il faisait vraiment pitié.

Alors ma femme et moi, nous nous sommes regardés et immédiatement nous nous sommes compris. Nous étions d'accord pour lui donner l'hospitalité. Alors, je lui ai enlevé son manteau et l'ai fait sécher près du poêle. Il enleva ses chaussures et c'est alors que nous avons constaté combien il était malheureux !

Ses vieilles chaussures étaient fendues sous les pieds et comme de raison ses pieds étaient tout trempés ! Alors mon épouse est

allée lui chercher une bonne paire de chausson de laine et c'est en enlevant ses bas trempés que nous avons vu qu'en dessous du pied il avait une grosse crevasse large d'un doigt, pleine de saleté et infectée de pus.

Alors nous avons fait chauffer de l'eau et nous avons désinfecté la plaie, fait un pansement et après il a mis des beaux « chaussons ». Croyez le ou non il pleurait tellement, il était heureux de voir que quelqu'un s'occupait de lui ! Nous aussi nous ressentions une joie que nous n'avons jamais oubliée, même après quarante ans.

A son tour M. Robert Laferrière rapporte un fait vécu « Les quêtueux ».

La famille Edouard Chabot avait la réputation de bien accueillir les quêtueux.

Mme Chabot y mettait une condition : Celle d'assister à la messe du lendemain. Après l'office religieux, il pouvait prendre un bon déjeuner avant de continuer leur route.

Banc appelé « lit de quêtueux » que certaines familles possédaient pour accueillir les défavorisés.



ADMINISTRATION MUNICIPALE



M. Yves Petit
450 791-2508 Cell. 450 779-1872
Maire
Siège d'office sur tous les comités



M. Michel Brouillard
450 791-2694
Conseiller
Loisirs • Service incendie, schéma de risque • Voirie, environnement et cours d'eau



Mme Louise Forest
450 791-2095
Conseillère
Finances, personnel et développement économique
• Régie des déchets • Aqueduc et épuration des eaux • Famille
• Office municipal • Maire suppléant



Mme Hélène Dufault
450 791-2124
Conseillère
Finances, personnel et développement économique
• Bibliothèque et culture
• Patrimoine • Office municipal



M. Stéphan Hébert
450 791-2842
Conseiller
Sécurité civile • Régie des déchets
• Aqueduc et épuration des eaux
• Voirie, environnement et cours d'eau



M. Réjean Rajotte
450 791-2297
Conseiller
Loisirs • Sécurité civile



M. André Lévesque
450 791-2690
Conseiller
Finances, personnel et développement économique
• Service incendie, schéma de risque
• Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPAL

Véronique Piché
Directrice générale (Lundi au jeudi)
dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Sylvie Vanasse
Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)
adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Martine Lupien
Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Bertrand Lapierre
Directeur des travaux publics
travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Céline Labrecque
Officier municipal en bâtiment
(Mardi et vendredi : 10 h à 16 h 30)
inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

David Lebel
Directeur service des incendies

Jézabelle Legendre
Technicienne en loisirs
450 791-2455 poste 231
loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0 • Téléphone 450 791-2455
Télécopieur 450 791-2550 • Courriel mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca • www.sainte-helenedebagot.com



Mot du MAIRE

La St-Jean-Baptiste, une réussite !

Merci à tous les **bénévoles** qui ont participé à faire de la St-Jean-Baptiste une réussite, encore cette année ! Que ce soit pour l'organisation, assurer la sécurité aux jeux gonflables ou pour faire le service aux kiosques

(hot-dog, bar, rafraichissements), sans vous, la fête n'aurait pas eu la même couleur.

Merci aux **pompiers** pour la circulation durant la journée et pour avoir assuré la sécurité le soir du feu d'artifice. Chaque année, vous vous impliquez et nous vous en remercions.

Merci aux **hommes de la voirie** qui ont également contribué à organiser et coordonner les installations sur le site.

Merci à **André Laramée** de nous avoir permis un accès gratuit à son terrain pour faire le feu d'artifice dans un lieu sécuritaire.

Merci à **Réjean Rajotte, président des loisirs et son équipe des loisirs** pour l'organisation et la réussite de la Fête de la St-Jean-Baptiste du 20 juin dernier.

Merci à tous les **citoyens et citoyennes** pour votre participation! Nous espérons que vous avez apprécié votre Fête nationale encore cette année.

Un merci spécial à tous nos **commanditaires**, encore nombreux cette année, qui ont commandité le feu d'artifice à 100%, et sans qui, cette belle Fête ne serait pas la même.

Yves Petit, maire



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Tout d'abord, j'aimerais remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à maintenir les loisirs pendant que nous cherchions une nouvelle technicienne en loisirs. Le Président des loisirs, monsieur Réjean Rajotte, la secrétaire-réceptionniste, madame

Martine Lupien, les bénévoles des loisirs et même les parents entraîneurs de soccer avez fait du bon travail d'équipe pour combler cette absence et maintenir les activités en place. Félicitations à vous tous ! Encore une fois, un travail d'équipe bien accompli !

De plus, merci aux citoyens pour leur patience et leur compréhension envers les personnes qui ont œuvré au sein des loisirs pendant l'absence de la technicienne en loisirs.

Par ailleurs, je suis très heureuse de vous annoncer que nous avons trouvé notre technicienne en loisirs. L'équipe municipale et l'équipe administrative se joignent à moi pour souhaiter la plus cordiale bienvenue et surtout un bon retour à Jézabelle Legendre.

Jézabelle entrera en fonction définitive et à temps plein à la fin du mois de juillet. Veuillez prendre note que les coordonnées des loisirs sont toujours les mêmes, soit : loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca, téléphone : 450 791-2455, poste 231.

D'ici la fin juillet, le bureau municipal prendra les courriels et les messages téléphoniques des loisirs régulièrement.



Véronique Piché, directrice générale

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
Québec J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455

Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue
Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

HORAIRE ESTIVAL
(à compter du 21 juin)
Merc. 19h à 21h
Jeudi 19h à 21h

HORAIRE HABITUEL
(à compter du 7 sept.)
Merc. 19h à 21h
Sam. 9h30 à 11h30

MAISON DES JEUNES

Adresse: 425, 6^e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 229

Vendredi Fermé pour l'été

FABRIQUE

Adresse: 650, rue Principale
Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue
Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale
Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770
Acton vale: 1-800-969-3793
courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : MARIE-CLAUDE MORIN

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505
courriel: marie-claude.morin@parl.gc.ca

LIENS D'INTÉRÊT

Câble TV: Câblevision

1-800-567-6353
www.cablevision.qc.ca

Service internet

1-866-853-3232
haute vitesse : Xittel
www.xittel.net

Service de téléphone:

Télébec
1-888-835-3232
www.telebec.com

Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)

1-855-472-5700
www.spadrummond.com

CLD Les Maskoutains

450 773-4232
www.cld-lesmaskoutains.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Écocentres

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca/
ecocentres_intro.html

Commission Scolaire de St-Hyacinthe

450 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains

450 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté








450 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif

450 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

AOÛT

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

D	L	M	M	J	V	S
						1
2				Bibliothèque 19h à 21h		Les Matinées gourmandes 9h à 13h
	3			6	7	8
				Cuisines collectives 9h Bibliothèque 19h à 21h		
9	10	Séance du conseil ANNULÉE		13	14	15
			Bibliothèque 19h à 21h	Bibliothèque 19h à 21h		
16	17		19	20	21	22
			Bibliothèque 19h à 21h	Bibliothèque 19h à 21h		
23/30	24/31		26	27	28	29
			Bibliothèque 19h à 21h	Bibliothèque 19h à 21h		

DU 20 JUILLET AU 2 AOÛT BUREAU MUNICIPAL FERMÉ POUR LES VACANCES ESTIVALES

2 SEPTEMBRE: PAIEMENT DE TAXES 3E VERSEMENT

*Réouverture du bureau municipal : lundi 3 août



La municipalité vous informe...

SÉANCE DU CONSEIL ANNULÉE

Veillez prendre note que la séance du conseil du 11 août sera annulée. La prochaine séance du conseil se tiendra le mardi 1^{er} septembre 2015 à 19h30.

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

AVIS EST DONNÉ que lors de la séance du 2 décembre 2014, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 466-2014 intitulé «Règlement amendant le règlement des permis et certificats concernant les tarifs et les conditions de validité des permis». Celui-ci a pour objet de préciser qu'un permis de construction devient non valide si les travaux visant à ériger la structure ne sont pas débutés dans les trois mois suivant son émission et à fixer à 30 \$ le coût du permis pour la construction d'un bâtiment accessoire autre que résidentiel.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 18 juin 2015.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 18 juin 2015, et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 379, 7^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 25^e jour du mois de juin 2015

Véronique Piché
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Taxes municipales

Le 3^e versement vient à échéance le 2 septembre 2015.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidents que le 3^e versement des taxes municipales vient à échéance le 2 septembre 2015.

Voici vos options de paiement :

- argent comptant ou chèque à la réception au bureau municipal
- chèque par la poste au 379,7e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0
- virement bancaire par le biais de votre institution financière
- paiement par interac (**carte de débit seulement**) au bureau municipal

Pour de plus amples renseignements, communiquez au 450 791-2455 ou mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Merci!

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière par de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Que la séance ordinaire du 11 août 2015 est ANNULÉE et non reportée.

Donc, la prochaine séance ordinaire du conseil municipal sera le 1^{er} septembre 2015, pareil à ce qui était déjà prévue.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30 :

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 13 juillet 2015,

Véronique Piché
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Défense de stationner



Un rappel pour vous dire qu'il est interdit de se stationner des deux côtés de la 5e Avenue entre la rue Principale et la rue Paul-Lussier et ce, en tout temps.



**« Merci à tous les commanditaires pour le feu d'artifice du 20 juin 2015.
Le feu a été financé à 100% par nos commanditaires. »**

RELAIS ROUTIER PETIT INC.	TRANSPORT BENOIT LAFLEUR INC.	FERME SERGE LAPIERRE INC.
ROULOTTES A.S. LÉVESQUE INC.	FRANCOIS MALO, ARPEUTEUR- GÉOMÈTRE	ROY RACING PRODUCTS
FERME YVES ET GINO PETIT	BISSON SERVICE	GROUPE HORTICOLE LEDOUX INC.
DRAINAGE LAZURE INC.	MARCHÉ ET BUFFET DÉSILETS	LAURENT LANOIE & FILS INC.
ALIMENTATION FAMILLE CROTEAU (MARCHÉ RICHELIEU)	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE STE-HÉLÈNE	LES ÉQUIPEMENTS ADRIEN PHANEUF INC.
THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L.	LES ÉQUIPEMENTS JA DRUMMONDVILLE	CARRIÈRE D'ACTON VALE LTÉE
RESTO RELAIS ROUTIER 152 INC.	ASSURANCES J. LÉON BERNARD INC.	SERVICE DE LIMOUSINES RB
STATION SERVICE ÉRIC MARCHAND (PÉTRO CANADA, A&W)	PISCINE MULTI-FORME INC.	LA FORCE MÉCANIQUE
ASSURANCE PROMUTUEL BAGOT	DAYS INN STE-HÉLÈNE	FERME RACAT INC.
SHELL BONISOIR (GÉRANT: STEVE BOUCHARD)	CONSTRUCTION P. ROY INC.	ROLAND BROUILLARD
DF COFFRAGES INC.	LES GOURMETS D'AMÉRIQUE	ANDRÉ RAYMOND
GARAGE DENIS LORANGE	CENTRE DU PNEU UPTON	CANTINE CHEZ MÉLI
PAYSAGEMENT LAPIERRE	DIESEL MOBILE INC.	ARTHUR ROY
MACHINERIE C. & H. INC.	FERME BELVALDALE SENC	FERME C & J BELVAL SENC
RESTAURANT Mc DONALD (PLACEMENTS ERIC LABONTE)	FERME HÉLÉNOISE INC.	FERME J.T. CHAGNON & FILS INC.
CAISSE DESJARDINS SEIGNEURIE DE RAMEZAY	FERME LUCE MATHIEU	S. G. L. DISTRIBUTION INC.
L.G. HÉBERT & FILS LTÉE	FERME SAINT-AUGUSTIN INC.	PORCHERIES B.H.L. INC.
MICHEL BROUILLARD	IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.	YVES CROTEAU
MARCEL & PAUL-ANDRÉ BOUILLLETTE (ULTRAMAR)	LUC DÉRY TERRASSEMENT INC.	DANIEL BELVAL
TRANSPORT MI-RAY-BO INC. (CUDDY FARM)	M.B.M. DAIGLE SENC	ÉRABLIÈRE L'AUTRE VERSAN
GARAGE MONTPLAISIR LTÉE	MARCEL BOISVERT LTÉE	PIERRE PARÉ ET GISÈLE DUBÉ
TRANSPORT SYLVAIN GIRARD	RCA ÉLECTRIQUE INC.	MICHEL RAYMOND
CLAUDE JOYAL INC.	ROYAL LEPAGE, MARTIN DAIGLE	SALON FRANCINE FLUET
EXCELL PORCS 2006 INC.R.BROUILLARD & FILS INC.	ACCESSOIRES AUTOMOBILES DU QUÉBEC INC.	TNT PRO CUSTOM
	MARTIN RACICOT	YVAN CHICOINE ET JOHANE FLUET
	MOTEUR ÉLECTRIQUE BISAILLON INC	FERME J.C. ET GABY BELVAL SENC
	LES ÉQUIPEMENTS LAGUË LTÉE	LÉON LAPIERRE
	RESSORTS MASKA INC.	DENIS JODOIN
		MARCEL ET LISE LAPIERRE
		LAURENT LANOIE

Avec le beau temps, l'envie de faire un feu vous brûle ?

Avant de craquer l'allumette, n'oubliez pas de respecter les normes de sécurité.

Il est interdit de brûler du caoutchouc, des pneus, des déchets de construction, des produits dangereux ou polluants, des ordures, des accélérateurs ou des combustibles inflammables.

Il est interdit de causer des nuisances au voisinage par la fumée, les étincelles ou les odeurs.

Ayez toujours une personne responsable à proximité, avec l'équipement nécessaire pour maîtriser le feu.

Évitez de faire un feu extérieur par grands vents ou période de sécheresse. Ne quittez les lieux que lorsque le feu est entièrement éteint.

Respectez les dimensions maximales du feu et les distances de dégagement :

FEUX DE PLAISANCE	
ZONE URBAINE	ZONE RURALE
- avec FOYER CONFORME obligatoire	- avec foyer ou à ciel ouvert
- dégagement de 3 m	- 1 m de hauteur ou moins
- sans permis	- dégagement de 10 m
	- sans permis

FEUX DE NETTOYAGE (feuilles, branches)	
ZONE URBAINE	ZONE RURALE
- PERMIS obligatoire	- PERMIS obligatoire
- exigences de sécurité à évaluer	- 2,5 m de hauteur ou moins
	- 25 m ²
	- 60 m de dégagement

Les pompiers sont autorisés à éteindre un feu en tout temps si la situation le requiert.



Pour plus d'informations ou pour obtenir un permis, contactez votre municipalité au 450 791-2455.

Rappel

Permis de brûlage

Vous devez demander un permis (gratuit) au bureau municipal avant d'effectuer tout feu de broussailles sinon vous vous exposez à des sanctions et à des frais de sorties du service des incendies, le tout comme stipulé au G200.

Maison à louer – 750\$/mois

Maison de plain-pied à louer au 375, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot pour 750 \$ par mois, située près de tous les services (marché, école, caisse, station-service, etc.). Maison de 1977 avec terrain intime bordé de grandes haies de cèdres où vous pouvez profiter de la vie sur un patio de 12 x 22 p². En plus d'avoir un sous-sol où se trouve une belle grande salle familiale, il y a un garage chauffé avec lavabo et un panneau de 220 volts. Comprend 3 chambres à coucher dont une chambre principale de 11.5 x 17.6 p² et une salle de bain à l'étage. Électricité non incluse et libre dès le 1^{er} septembre ou avant. Pour plus de renseignements, communiquez au 450 779-1872.



Sainte-Hélène-de-Bagot

ANNIVERSAIRES mois d'août

Mme Lisette Vincent.....	1
M. Laurent Graveline.....	12
M. Thierry Valelin.....	16
M. Rémi Fournier.....	21
Mme Jocelyne Jodoin.....	21
Mme France Charbonneau.....	23
Mme Ginette Gendron.....	24
M. Mario Laflamme.....	24
Mme Christiane Gaudette.....	29
M. Guy Beaudoin.....	30

Nous faisons relâche pour la saison estivale et reprendrons nos activités dès septembre par notre souper anniversaire le 3^e mardi.

Le comité du club fadoq vous souhaite de bonnes vacances.



Les Matinées gourmandes à Sainte-Hélène-de-Bagot

Pour pouvoir connaître les producteurs participants aux Matinées gourmandes de Sainte-Hélène-de-Bagot, **le 8 août de 9 h à 13 h**, un tout nouveau site Internet a récemment été créé. En effet, la nouvelle mouture du site a été repensée afin d'offrir une navigation plus précise par le biais d'une plateforme plus ergonomique et d'un visuel dynamique totalement renouvelé. Dès la page d'accueil, vous retrouvez l'ensemble des informations touchant les municipalités participantes telles que les producteurs et transformateurs participants, les produits offerts, les attraits de la région et comment se rendre aux Matinées gourmandes.

Encourageons l'économie locale

L'industrie agroalimentaire est créatrice de nombreux emplois dans la MRC des Maskoutains. En achetant des produits locaux, vous aidez à maintenir des emplois, vous favorisez l'économie locale et vous faites la promotion de votre région.

Des informations supplémentaires sur les activités prévues dans le cadre des Matinées gourmandes sont disponibles via le site Internet matinees-gourmandes.com et sur la page Facebook des Matinées gourmandes maskoutaines.

On vous attend le samedi 8 août prochain. Venez en grand nombre.



Accueil

Les dangers

Comment se
protéger

Sexualité et
Internet

Évaluez votre
niveau de risque

Section parents
et intervenants

www.lespacedunclik.com

« L'espace d'un clic » est un site web créé par la Table de concertation en matière d'agression sexuelle (Territoire du CSSRY). Son but est de conscientiser et de sensibiliser les adolescents entre 12 et 17 ans aux risques présents sur internet; notamment la pédophilie et la pornographie. Vous trouverez sur ce site des informations utiles autant pour les intervenants que les parents et les jeunes. Venez nous visiter!

En collaboration avec le CAVAS de St-Hyacinthe

Retour sur le début du camp de jour



Véronique Piché,
Directrice générale

En tant que parent utilisateur et personne ayant mis la main à la pâte pendant l'absence de la technicienne en loisirs, j'ai été à même d'accompagner vos «boutchous» dans leurs activités du camp de jour. Justement, je vous laisse avec quelques photos de leur première sortie au Récré-o-fun. Voyez les beaux sourires !



Loisirs en mouvement...

Je garde la forme

Un cours de groupe en atelier, 45 secondes à 1 minute par station qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques. De nombreuses composantes de la condition physique directement liées à la qualité de vie des aînées peuvent être maintenues ou améliorées grâce à l'activité physique : la force, la capacité cardiovasculaire, l'équilibre, la coordination, etc.

Ce cours est donné par une kinésiologue. Il est adapté selon les besoins des participants et vous permet d'améliorer vos capacités cardiovasculaires et votre tonus musculaire.

COURS	HORAIRE	CLIENTÈLE	MATÉRIEL	DESCRIPTION	COÛT
Je garde la forme	Mercredi 8h30-9h20	60 ans et +	Souliers, vêtements de sport	Entraînement et musculaire adapté à ce groupe d'âge et supervisé	115.00 \$

OÙ: Salle de l'OTJ

DURÉE: 14 semaines (du 9 septembre 2015 au 9 décembre)

INSCRIPTION AVANT LE 28 AOÛT 2015: par téléphone au 450-261-6104
ou par courriel anabelmenard@hotmail.com

Au plaisir de s'entraîner avec vous !

*** Aussi disponible, ayez votre entraîneur privé à la maison. Vous pouvez me contacter au 450-261-6104 ou par courriel au anabelmenard@hotmail.com***

Anabel Ménard, B.Sc. Kinésiologie



Halte-garderie et cuisines collectives :

La prochaine cuisine collective aura lieu le 13 août.

Vous devez **obligatoirement** vous inscrire et vous pouvez le faire dès maintenant en communiquant avec la responsable des loisirs au 450 791-2455 (231).

Les organisateurs des cuisines collectives offrent **gratuitement** un service d'halte-garderie aux participant(e) durant toute la durée de la cuisine collective. C'est une technicienne en service de garde qui s'occupera des enfants et ce, au même endroit que la cuisine soit au centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot (421, 4e avenue).

SAISON DE TENNIS 2015

Ceux et celles qui désirent avoir une clé de tennis pour la saison 2015 doivent se présenter au bureau municipal situé au 379, 7e avenue du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h 30. Le coût pour un résident est de 40\$ et d'un non-résident est de 50\$. Le retour de votre clé doit se faire **avant le 4 décembre 2015**. Pour toute clé remise avant cette date, 10\$ vous sera remis.





Appel aux jardiniers et aux producteurs maraîchers

C'est le temps de récolter ce que l'on a semé ! Chaque année la belle saison apporte fruits et légumes en abondance. Que vous soyez jardiniers amateurs ou producteurs maraîchers, si vous avez des surplus, en petite ou en grande quantité, nous vous invitons à donner ces fruits et légumes à La Moisson Maskoutaine, au 2540 rue Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe.

Des personnes et familles en difficulté, des organismes d'entraide humanitaire de la région maskoutaine et des groupes de cuisine collective profiteront de cette nourriture généreusement offerte.

Dans le but de mieux vous servir, il serait préférable de venir porter vos dons sur les heures d'exploitation de La Moisson Maskoutaine, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez téléphoner à La Moisson Maskoutaine au

450 261-1110. Il nous fera plaisir de vous répondre.



La Moisson Maskoutaine

2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2 • 450 261-1110 / télécopieur 450 261-1120

courriel : info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca • Site web : www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca • Facebook : La Moisson Maskoutaine



Cuisines collectives d'automne

Cet automne (mi-août à octobre) en fonction des récoltes et surplus de jardins, vous êtes invités à venir cuisiner conserves et marinades. Accompagnés d'une cuisinière d'expérience, vous mettrez en petits pots des tomates, des concombres, des betteraves et quantité d'autres légumes.

Ces cuisines collectives auront lieu à La Moisson Maskoutaine, au 2540 rue Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe. Un horaire sera déterminé, selon les inscriptions reçues et l'arrivée des denrées.

Préparez vos pots à conserve de type « Mason » (incluant les couvercles, dont des disques neufs). Un coût minime sera à prévoir.

Vous êtes intéressés à faire partie de nos ateliers de cuisines collectives, laissez vos coordonnées à Chantale Vanier, à La Moisson Maskoutaine, au 450-261-1110 ou par courriel à info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca.

Ces cuisines s'adressent aux personnes seules, personnes âgées, étudiants et familles à faibles ou moyens revenus, habitant la région maskoutaine.



La Moisson Maskoutaine

2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2 • 450 261-1110 / télécopieur 450 261-1120

courriel : info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca • Site web : www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca • Facebook : La Moisson Maskoutaine

Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines
Des actions pour la protection des bandes riveraines

Saint-Hyacinthe, le 3 juillet 2015

– Les membres du Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines (CBVRS) ont conclu avec succès la première étape du projet intitulé « Délimitation et bonification des bandes riveraines dans le bassin versant du ruisseau des Salines ». Celle-ci consistait à établir la caractérisation des berges agricoles des 12 km de cours d'eau de ce bassin versant situé à Saint-Hyacinthe, et où 24 propriétaires agricoles cultivent une superficie totalisant près de 900 hectares.

« Nous sommes contents d'avoir pu mener à bien ce projet qui nous tenait à coeur et qui aura un impact sur la qualité de l'eau du

bassin versant qui nous intéresse. Ça aura également été une bonne occasion d'entrer en contact et d'échanger avec les producteurs agricoles qui ont participé à notre projet. », a mentionné monsieur David Rodier, président du comité.

Historique

En septembre 2013, Environnement Canada a annoncé aux administrateurs du CBVRS que leur projet était retenu et qu'un montant de 24 950 \$ leur était accordé pour en assurer la réalisation. Le comité



Ravinement au champ



Décrochement de talus



Bande riveraine non respectée

avait adressé une demande au ministère dans le cadre du Programme d'interactions communautaires (PIC) du Plan d'action Saint-Laurent.

Le rapport, dont le mandat a été confié à Groupe ProConseil, devait identifier et localiser toutes les problématiques d'érosion et établir si les producteurs respectaient ou pas la bande riveraine réglementaire.

Les données issues du rapport ont rapporté 417 sites d'érosion, dont plus de la moitié étaient jugés problématiques et associés à de l'érosion en ravines ou à des décrochements de talus (photos 1 et 2). Les autres problématiques les plus fréquemment identifiées concernaient l'état des sorties de drain et la présence d'érosion à la confluence des fossés et cours d'eau. De plus, le rapport mentionnait que dans 50 % des cas, les bandes riveraines n'étaient pas respectées et que dans l'autre portion, la majorité ne l'était qu'au minimum de la distance réglementaire (photo 3).

À la suite du dépôt du rapport, des cahiers personnalisés ont été distribués à chaque propriétaire touché par cette caractérisation et une rencontre d'information a eu lieu le 25 septembre 2014,

dans les locaux de l'UPA de Saint-Hyacinthe.

La 2e partie du projet a permis la délimitation (piquetage ou balisage) de la bande riveraine

règlementaire telle qu'exigée dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines

inondables (PPRLPI) du MDDELCC. Celle-ci a également été réalisée par les agronomes du

Groupe ProConseil, grâce aux données fournies par la MRC des Maskoutains (photo 4).

Des suites prometteuses

Au cours des prochains mois, le comité réalisera un projet d'ensemencement de ces bandes riveraines. La moitié des propriétaires agricoles visés a signé

l'entente d'ensemencement et plus de 12 km de bandes riveraines balisées seront ensemencées cet automne grâce aux

professeurs et élèves participant à l'Opération PAJE Montérégie-est (operationpaje.com).

Le Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines a aussi l'intention de travailler à établir une collaboration avec les entreprises du secteur industriel dont celles situées dans le Parc Théo-Phénix afin de concrétiser certains projets qui sont actuellement sur la table.

Pour de plus amples informations sur les activités des comités de bassin versant de la MRC des Maskoutains, vous pouvez communiquer avec madame Anolise Brault, agente de liaison, au 450 774-3156 ou à l'adresse abrault@mrcmaskoutains.qc.ca.

En ce qui concerne le projet du Ruisseau des Salines, vous pouvez aussi contacter directement

le comité à l'adresse bvdessalines@gmail.com.

-30-

Source : Denyse Bégin
 Agente de communication
 MRC des Maskoutains
 450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca



Piquetage des bandes riveraines



Les tiques s'installent dans la région

La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée. En Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques. Certains travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;

- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;

- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedelymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, Juin 2015



La MRC des Maskoutains offre deux types de services de transport sur l'ensemble de son territoire.

LE TRANSPORT ADAPTÉ

C'est un service de transport collectif de porte-à-porte, spécifiquement dédié et adapté aux personnes ayant des limitations et admises selon les critères reconnus de la Politique d'admissibilité du ministère des Transports du Québec.

Pour être admissible, une personne doit avoir une limitation significative et persistante qui l'empêche d'utiliser le transport en commun régulier. Pour en attester, le formulaire d'admissibilité doit être complété par un spécialiste de la santé reconnu.

SPÉCIAL POUR L'ÉTÉ ! Les Beaux Mardis de Casimir Prolongation des heures de transport adapté

La MRC des Maskoutains vous informe que les heures de service du transport adapté seront prolongées pour les soirées des Beaux Mardis de Casimir. Exceptionnellement pour ces événements, un retour sera offert jusqu'à 21 h 30, soient les mardis 30 juin, 7 juillet, 14 juillet, 21 juillet, 4 août et 11 août 2015.

Cette prolongation pour les six (6) journées n'est pas exclusive à l'activité des Beaux Mardis de Casimir et peut être utilisée pour tout autre motif. Les usagers et les accompagnateurs devront payer leur passage selon le coût en vigueur.

Transport adapté - Information Téléphone : 450 774-8810
Courriel : transadap@mrcmaskoutains.qc.ca

LE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

C'est un service de transport collectif dédié à toute personne ayant besoin de transport, par le biais des places disponibles dans les véhicules du transport adapté pour tout le territoire de la MRC. Pour utiliser le service, il suffit de s'inscrire en remplissant le formulaire à cet effet.

Il est important de rappeler que les étudiants inscrits à temps plein aux programmes réguliers du Cégep de Saint Hyacinthe bénéficient du projet de la Passe écolo et peuvent utiliser ce service sans frais de passage dans le cadre de leurs études.

Transport adapté - Information 450 774-3173
Courriel : tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca



La Sûreté
du Québec
vous informe



MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

COMMUNIQUÉ

PENSER ET AGIR FAMILLE
JOURNAL MUNICIPAL

JUILLET 2015

QUELQUES RAPPELS POUR LA SAISON ESTIVALE

Zone de travaux

La saison estivale signifie le retour des nombreux chantiers de construction et le respect de la signalisation est primordial pour la sécurité des travailleurs. C'est pourquoi les policiers porteront une attention particulière en y faisant respecter le Code de la sécurité routière : sachez que dans ces zones, vous devez observer les limites de vitesse imposées et toute signalisation inscrite sur les panneaux orangés. Rappelez-vous qu'en cas d'infraction de vitesse par exemple, **les amendes sont doublées.**

Délit de fuite

- Si vous êtes impliqué dans un accident, vous avez l'obligation de rester sur les lieux et de fournir l'aide nécessaire à la personne ayant subi un **préjudice**. Amende prévue 600 \$ et 9 points.
- Si vous êtes impliqué dans un accident dans lequel une personne a subi un **préjudice corporel**, vous devez faire appel à un agent de la paix. Amende prévue 600 \$ et 9 points.
- Si vous êtes impliqué dans un accident avec :
 - * un animal de plus de 25 kg (ex. chevreuil).
 - * un véhicule inoccupé (exemple : dans un stationnement).
 - * un objet inanimé (exemple : garde-fou, boîte aux lettres, panneau de signalisation).

Vous avez l'obligation de **communiquer sans délai** avec le poste de police le plus près afin de fournir vos coordonnées. Amende prévue 200 \$ et 9 points.

Car surfing

- Le fait de prendre place :
 - * sur un véhicule en mouvement (sur le toit, à l'arrière, sur le capot).
 - * dans l'espace de chargement d'un camion ou d'un *pick-up*.
 - * de s'agripper à un véhicule en mouvement ou se faire tirer.
 - * sur une planche à roulettes, un traîneau ou tout autre objet relié ou attaché à un véhicule en mouvement.

Qui est sanctionné dans un cas comme ceux-ci ? **Tous les participants** soit le conducteur qui tolère cette pratique ainsi que la personne qui fait du surf verra son permis de conduire ou son droit d'en obtenir un suspendu sur-le-champ.

Amende prévue : 1000 \$ + 12 points d'inaptitude + **saisie** du véhicule.

Prêt d'un véhicule

*Saviez-vous que votre véhicule peut être **saisi** pour une période de 30 jours si vous le prêtez ou le louez à une personne qui :*

- * a un permis de conduire suspendu ou révoqué.
- * ne détient pas de permis valide.
- * n'est pas titulaire d'un permis comportant les mentions requises (dans le cas d'un camion lourd).
- * ne respecte pas l'obligation qu'elle a de conduire un véhicule muni d'un dispositif détecteur d'alcool ou n'en respecte pas les conditions d'utilisation.
- * est interceptée et présente un taux d'alcoolémie supérieur à 160 mg d'alcool / 100 ml de sang ou qui refuse de fournir un échantillon d'haleine ou de sang ou de se soumettre aux épreuves de coordination des mouvements.

En plus de la saisie, **un constat d'infraction au montant de 300 \$ à 1500 \$ (plus les frais)** pourrait vous être remis en vertu de l'article 106 du Code de la sécurité routière.

Comment vérifier la validité d'un permis

Avant de prêter ou louer votre véhicule à quelqu'un, prenez le temps de vérifier si le permis de conduire de cette personne est valide en utilisant le service en ligne : SAAQclic ou au 1-900-565-1212. Le prix est de 1,65 \$ par consultation en ligne ou téléphonique.

<http://www.saaq.gouv.qc.ca/saaqclic/grandpublic/index/php> (source SAAQ)

Agte Magali Lagrandeur
MRC des Maskoutains

Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1

925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 3C4 Tél. : (450) 778-8500 Téléc. (450) 778-8640

courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 7 juillet 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Hélène Dufault et Louise Forest et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard, Stéphan Hébert et André Lévesque formant le quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 148-07-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

EN Y AJOUTANT :

- 6.8 Demande - Dooly's
- 6.9 Bail commercial – entre la Municipalité et le Centre de la petite enfance « Les Amis Gators »
- 8.10 Installation de vingt membranes déjà achetées
- 8.11 Modification - député de Johnson – paarm 2015-2016

EN Y MODIFIANT :

- 8.8 Autorisation – remplacement de pont Chemin Brouillard

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 149-07-2015/

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt du rapport annuel 2014-2015 de Réseau Bilio
- CSST – taux de cotisation 2015

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 150-07-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 30 juin 2015.

Comptes pour approbation: 51 439,79\$
Salaires: 36 580,56\$
Comptes à payer: 103 049,35\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 30 juin 2015, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE M. LE MAIRE

- Feu d'artifice de la St-Jean-Baptiste à Sainte-Hélène-de-Bagot le 20 juin 2015.
- Ville de Saint-Hyacinthe – service d'inspection

6.3 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2015

Aucun transfert budgétaire nécessaire.

6.4 REMBOURSEMENT – FRAIS HOCKEY MINEUR 2014

Résolution numéro 151-07-2015

Considérant le règlement 461-2013 en lien avec la taxation pour l'année 2014;

Considérant l'article #8 du règlement 461-2013 en lien avec la facturation pour le hockey mineur;

Considérant la facturation de la Ville de Saint-Hyacinthe en lien avec les inscriptions des enfants de la Municipalité au hockey mineur;

Considérant la refacturation de la part de la Municipalité aux parents ou tuteurs des enfants de la Municipalité inscrits au hockey mineur;

Considérant l'entente Les équipements, les infrastructures, services et activités à caractère supralocal de la MRC des Maskoutains #CM-58207;

Considérant l'avis juridique du 11 juin 2015 (N/Réf. : 500-0317-001), demandé par la Municipalité;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de rembourser en totalité tous les parents ou tuteurs légaux qui ont été facturés par la Municipalité en lien avec la liste fournie par la Ville de Saint-Hyacinthe des enfants inscrits au hockey mineur (24 joueurs à 135,32\$ = 3 247,68\$).

6.5 INDICATEURS DE GESTION 2014 - DÉPÔT

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion 2014.

6.6 RONDE ENFANTINE 2015-2016

Résolution numéro 152-07-2015

Considérant le service privé de la ronde enfantine, dispenser par madame Véronique Girouard;

Considérant que madame Véronique Girouard de la Ronde enfantine demande à la Municipalité une subvention de 5,00 \$ par enfant inscrit par session (de septembre 2015 à décembre 2015 et de janvier 2016 à juin 2016);

Considérant que madame Véronique Girouard de la Ronde enfantine demande une gratuité de location pour la salle du Centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot pour offrir le service privé de la Ronde enfantine;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la demande de subvention et la gratuité de location, si les conditions suivantes sont respectées :

- La session d'automne (session #1) est de septembre 2015 à décembre 2015;
- La session d'hiver (session #2) est de janvier 2016 à juin 2016;
- Avant le début de la session #1, madame Girouard, doit fournir ses antécédents

judiciaires à la direction générale de la Municipalité.

- La demande des antécédents judiciaires de madame Girouard doit être acheminée à la direction générale de la Municipalité avant le début de la session #1;
- La demande des antécédents judiciaires de madame Girouard doit avoir été demandée en spécifiant qu'elle côtoie de la clientèle vulnérable;
- Le résultat de la demande des antécédents judiciaires de madame Girouard doit mentionner que la Sûreté du Québec atteste que toutes les vérifications ont été effectuées et qu'il n'y a aucune inscription relative à l'un des domaines identifiés.
- Le versement de la subvention se fera en deux parties, au début de chaque session avec une preuve d'inscription des enfants participants remise à la direction générale de la Municipalité;
- Au moins deux semaines avant chaque session, madame Véronique Girouard de la Ronde enfantine doit remettre l'horaire de la session à la direction générale de la Municipalité;
- Sans avis, madame Girouard peut se voir contrainte d'annuler ou de déplacer la Ronde enfantine si la Municipalité réquisitionne la salle du Centre communautaire;
- Madame Girouard de la Ronde enfantine, après chaque cours, doit remettre les lieux dans l'état qu'ils étaient avant la dispense de son service;
- Cette entente n'est pas transférable;

Aussitôt qu'il y a constatation qu'une des conditions mentionnées ci-haut n'est pas respectée de la part de madame Véronique Girouard, l'entente prend fin sur-le-champ.

6.7 ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ - MODIFICATION SUITE À L'ÉVALUATION 2015 DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Point annulé.

6.8 DEMANDE – DOOLY'S

Résolution numéro 153-07-2015

Considérant la demande reçue du Dooly's pour un tournoi de volleyball les 1er et 15 août 2015 de 9h00 à 18h00;

Considérant que les profits de cet événement seront remis à l'organisme des Grands Frères et les Grandes Sœurs de Saint-Hyacinthe;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de fournir à titre gratuit toutes les demandes

suivantes pour la demande du Dooly's :

- Accès au terrain de volleyball
- Accès aux toilettes de l'OTJ
- Accès à du courant électrique
- Un râteau ou deux
- Trois tables de l'OTJ
- Chaises de l'OTJ

Même si la location du terrain de volleyball se fera à titre gratuit, un contrat de location d'infrastructure municipale devrait être signé avant l'événement.

De plus, le Dooley's devra fournir une preuve que cet événement a bien servi pour une cause sans quoi, plus aucune location d'infrastructure à titre gratuit ne sera autorisée dans le futur.

6.9 BAIL COMMERCIAL – ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LES AMIS GATORS

Résolution numéro 154-07-2015

Considérant que le bail du locataire (CPE) à l'étage du Presbytère vient à échéance au 31 juillet 2015;

Considérant la résolution 96-04-2015;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, de mandater le maire et la directrice générale pour renouveler le bail du locataire (CPE) à l'étage du Presbytère avec les modifications suivantes au bail initial :

- Un nouveau bail commercial devra être signé;
- La durée de location ne pourra dépasser 3 ans. (début août à fin juillet)
- Le loyer annuel de la 1ère année sera de 15 000,00\$ plus taxes et payé de façon mensuelle;
- Le loyer annuel de la 2e année sera de 15 000,00\$ plus taxes, majoré à l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) et payé de façon mensuelle;
- Le loyer annuel de la 3e année sera au montant de la 2e année de location, majoré à l'IPC et payé de façon mensuelle;
- Qu'aucune compensation de toutes sortes ne sera versée de la part du locateur suite à des travaux majeurs dans l'édifice loué ou aux alentours de l'édifice loué;
- Et certaines clauses mineures du bail initial ne seront pas reconduites.

Le vote est demandé :

Louise Forestcontre
 Stéphane Hébert pour
 Réjean Rajotte pour
 André Lévesque..... pour
 Michel Brouillard..... pour
 Hélène Dufault contre

Sur quatre (4) pour et deux (2) contre, ce scénario est retenu et le bail sera renouvelé.

Cette résolution annule la résolution numéro 97-04-2015

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT SERVICE INCENDIE

Point annulé.

7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 155-07-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- Subvention au service incendie 800,00\$
- 1 paire de bottes 175,00\$ (avant taxes)
- 2 entretiens d'habit de combat (280\$)..... 560,00\$ (avant taxes)

7.3 CONVENTION DE TERMINAISON DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE

Résolution numéro 156-07-2015

Considérant la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q. chapitre S-3.4);

Considérant qu'en vertu des dispositions de cette loi, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC des Maskoutains, en liaison avec ses Municipalités membres, a établi un Schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

Considérant que ce Schéma de couverture de risques est en vigueur depuis le 15 février 2012 et le demeurera jusqu'à son remplacement prévu en 2017;

Considérant que, pour réaliser les obligations prévues à la Loi, les parties ont souscrit à des engagements dans le cadre du Schéma de couverture de risques, lesquels ont notamment conduit à la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de prévention, laquelle visait plus spécifiquement la prévention et la recherche des causes d'incendie;

Considérant qu'en vertu de cette entente, la Ville-centre, en l'occurrence la Ville de Saint Hyacinthe, devenait le fournisseur de services pour toutes les Municipalités de la MRC, incluant la Ville-centre elle même, ainsi que de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue, sujet à certaines spécifications prévues à ladite entente;

Considérant que la MRC des Maskoutains agissait principalement comme surveillant de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de l'application de l'entente intermunicipale;

Considérant qu'après plus de trois (3) ans d'application de l'entente, la MRC des Maskoutains, les Municipalités, parties à l'entente, et la Ville-centre conviennent que le contexte qui prévalait au moment de la conclusion de l'entente a évolué et qu'il est de plus en plus difficile d'atteindre les objectifs établis au schéma;

Considérant le projet de convention de terminaison de l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies soumis par la MRC des Maskoutains;

Considérant que, pour mettre fin à l'entente, toutes les Municipalités doivent donner leur accord à la terminaison de celle-ci;

Considérant qu'il y a également lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente intermunicipale en matière de prévention des incendies qui confiera, à la MRC des Maskoutains, la responsabilité de créer un service régional de prévention incendie dont le principal mandat sera d'effectuer la prévention incendie et la sensibilisation du public suivant les modalités déjà établies et énoncées au projet d'entente intermunicipale déposé au soutien de la présente résolution;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains pour remplacer les services offerts par la Ville-centre par ceux qui seront offerts par le nouveau service régional de prévention des incendies de la MRC des Maskoutains, sauf pour la Ville de St-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation, lesquelles demeureront desservies par la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que ces modifications demandées au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie n'affectent aucunement l'esprit dudit schéma et ne modifie pas les engagements souscrits par les Municipalités, parties au schéma, lors de son adoption;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

De mettre fin à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie intervenue entre les parties le 15 février 2012, et ce, en date du 15 juillet 2015;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite convention de terminaison suivant le projet soumis, et ce, pour et au nom de la Municipalité.

D'autoriser la MRC des Maskoutains à présenter une demande de modification

du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour offrir la possibilité aux Municipalités de la MRC des Maskoutains le désirant, s'organiser à leur manière pour la prévention en incendie.

8. SERVICES PUBLICS

8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

Le directeur des travaux publics fait rapport des services publics.

8.2 ACHATS DES SERVICES PUBLICS

Point annulé.

8.3 ADJUDICATION CONTRAT DE RÉFECTION DE 3 SECTIONS DU 2E RANG – PAVAGES MASKA INC.

Résolution numéro 157-07-2015

Considérant la résolution 119-05-2015 en lien avec une demande de service d'ingénierie pour la réfection de trois sections du 2e Rang;

Considérant la résolution 120-05-2015, en lien avec l'appel d'offres de la réfection de trois sections du 2e Rang;

Considérant l'ouverture d'enveloppe(s) le 8 juin 2015 à 10h05 au bureau municipal en lien avec la réfection de trois sections du 2e Rang :

Sintra
256 237,31\$ (taxes incluses)

Pavages Maska inc.
221 900,82\$ (taxes incluses)

Eurovia Québec Construction
248 583,58\$ (taxes incluses)

Considérant la recommandation du 11 juin 2015 de notre ingénieur de chez EXP suite à l'analyse de l'ouverture des enveloppes;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de réfection de trois sections du 2e Rang à Pavage Maska inc., au coût de 221 900,82\$ incluant les taxes.

La dépense sera imputée en partie à carrières et sablières, à la subvention du Député de Johnson et au surplus.

8.4 ADJUDICATION D'UN ACHAT D'UN CAMION NEUF STYLE « PICK-UP », ANNÉE 2015 OU 2016, ÉQUIPÉ D'UNE BENNE BASCULANTE ET D'UN CHASSE-NEIGE AVEC ANGLE EN « V » DE 96 POUCES – LUSSIER CHEV. BUICK GMC LTÉE

Résolution numéro 158-07-2015

Considérant la résolution 117-05-2015, en lien avec l'appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf style « pick-up », année 2015

ou 2016, équipé d'une benne basculante et d'un chasse-neige avec angle en « V » de 96 pouces;

Considérant l'ouverture d'enveloppe(s) le 22 juin 2015 à 10h05 au bureau municipal en lien avec d'un camion neuf style « pick-up », année 2015 ou 2016, équipé d'une benne basculante et d'un chasse-neige avec angle en « V » de 96 pouces:

LUSSIER CHEV. BUICK GMC LTÉE
62 055,96\$ (avant taxes)

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat pour l'achat d'un camion neuf style « pick-up », année 2015 ou 2016, équipé d'une benne basculante et d'un chasse-neige avec angle en « V » de 96 pouces à LUSSIER CHEV. BUICK GMC LTÉE au coût de 62 055,96\$ avant les taxes.

La dépense sera imputée en partie aux activités d'investissement du budget 2015 et au surplus.

8.5 ENTÉRINER L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CLÔTURE AU 421, 4E AVENUE POUR L'ALLÉE PIÉTONNIÈRE

Résolution numéro 159-07-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter et de faire installer une clôture le long de l'allée piétonnière au 421, 4 Avenue (centre communautaire) au coût de 2 858,42\$ avant taxes à la compagnie Inter Clôtures à Saint-Hyacinthe.

8.6 ACHAT ET INSTALLATION DE CLÔTURE POUR LE BASSIN DE L'AQUEDUC AU 708, RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 160-07-2015

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter et de faire installer une clôture au bassin d'aqueduc au 708, Principale au coût de 3 451,49\$ plus 25,00\$ par heures pour les trous manuels avant taxes, par la compagnie Inter Clôtures à Saint-Hyacinthe.

8.7 ENTÉRINER ACHAT – LIGNAGE 2015

Résolution numéro 161-07-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat de service pour le lignage au complet de la Municipalité au coût 9 271,00\$ avant taxes à la compagnie Lignage Maska à Saint-Hyacinthe.

8.8 AUTORISATION - REMPLACEMENT DE PONT CHEMIN BROUILLARD

Résolution numéro 162-07-2015

Considérant la fin de vie du pont du Chemin Brouillard;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de mandater le directeur des travaux publics de la Municipalité à procéder aux travaux complets pour le remplacement du pont. Ces travaux seront exécutés en régie.

8.9 ACHAT D'UN TUYAU - REMPLACEMENT DE PONT CHEMIN BROUILLARD

Résolution numéro 163-07-2015

Considérant la résolution 162-07-2015;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat du tuyau T.T.O.A. 2400mm 2.8mm 9M au coût de 12 304,00\$ avant taxes et des frais de livraison de 200,00\$ avant taxes chez la compagnie Centre du Ponceau Courval inc.

8.10 INSTALLATION DE VINGT MEMBRANES DÉJÀ ACHETÉES

Résolution numéro 164-07-2015

Considérant la résolution 83-04-2015;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de faire installer les membranes par la compagnie H2O innovation au coût de 2 160,00\$ avant taxes. Prendre note que le nombre d'heures d'installation peut être variable.

Cette installation permettra à l'usine de filtration de l'eau potable de fonctionner avec 40 membranes et de pouvoir augmenter le débit traité.

8.11 MODIFICATION - DÉPUTÉ DE JOHNSON – PAARRM 2015-2016

Résolution numéro 165-07-2015

Considérant la constatation de dégradation importante découverte sous peu au pont du Chemin Brouillard;

Considérant que le dossier de la Municipalité en lien avec PAARRM (Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal) est finalisé et complété depuis un certain temps;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, s'il est possible, que la Municipalité demande une modification à sa demande initiale d'aide financière (résolution 134-06-2015) auprès du Député de Johnson pour le PAARRM en y

ajoutant le remplacement complet du pont du Chemin Brouillard et par le fait même le montant demandé serait augmenté à 75 000,00\$.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Madame Louise Forest (conseillère), nous informe sur la Régie des déchets.

9.2 DEMANDE D'APPUI DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - ÉLARGISSEMENT DE LA CONSIGNE DES CONTENANTS DE VERRE

Résolution numéro 166-07-2015

Considérant que le verre fait partie des matières problématiques que l'on récupère dans le cadre de la collecte sélective, qu'il est coûteux à recycler et, par conséquent n'a pratiquement pas de valeur marchande s'il est contaminé et s'il n'est pas trié à la source;

Considérant que le verre se brise lors de la collecte des matières recyclables, contamine les autres matières, cause une usure prématurée des convoyeurs dans les centres de tri et, conséquemment, l'augmentation de la fréquence des bris d'équipements;

Considérant que le verre brisé engendre d'importants coûts de nettoyage des espaces publics et voies de circulations;

Considérant que la majorité des provinces canadiennes, à l'exception du Québec et du Manitoba, ont déjà adopté la consigne pour les contenants de verre et ont ainsi réalisé d'importants gains au niveau des taux de recyclages et au niveau de la propreté des villes;

Considérant qu'une consigne aussi faible que dix sous permet de recycler plus de 95 % des bouteilles de bières au Québec;

Considérant qu'un système de consigne des bouteilles de vin et de spiritueux permettrait de réduire de façon importante la quantité de verre dirigée vers les centres de tri;

Considérant que la consigne représente un exemple concret du principe de la responsabilité élargie des producteurs;

Considérant que la consigne permet non seulement le réemploi des contenants à remplissages multiples mais assure également une valeur ajoutée de la matière récupérée à des fins de recyclage en limitant la contamination, sans faire appel à des fonds publics;

Considérant que les Municipalités, depuis 2005, ont dû dépenser 5 900 M\$ pour la gestion de leurs matières résiduelles et qu'elles n'ont reçu que 500 M\$ en compensation;

Considérant que l'inclusion des bouteilles de

verre dans le système de consigne impliquerait que ces matières soient considérées comme des matières autres non visées par la compensation dans le calcul de la compensation pour la collecte sélective;

Considérant que la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 juin 2015;

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) :

- de maintenir la coexistence et la complémentarité des deux systèmes de récupération des contenants, en l'occurrence la consigne et la collecte sélective du verre;
- de moderniser, actualiser et optimiser ces deux principaux modes de recyclage de cette matière, dans un contexte de cohabitation et de complémentarité de ceux-ci;
- d'élargir la consigne aux bouteilles de vin et de spiritueux.

De demander au gouvernement de revoir le régime de compensation afin que les producteurs soient pleinement responsables des matières qu'ils mettent en marché et ainsi ne plus pénaliser les Municipalités.

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR, de même qu'à RECYC-QUÉBEC et aux députés de l'Assemblée Nationale représentant les circonscriptions des Municipalités membres de la Régie.

9.3 DEMANDE D'APPUI DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — RÉVISION DU MODE DE CALCUL

Résolution numéro 167-07-2015

Considérant que les Municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant du Programme sur la redistribution aux Municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, soit près de 70 millions \$ en 2014 à l'échelle du Québec;

Considérant que la redistribution de cette redevance était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance résidentielle calculées en fonction de la quantité de déchets enfouis par habitant par année (kg/habitant);

Considérant que, depuis 2013, le calcul de redistribution tient également compte de la

performance territoriale qui inclut les déchets résidentiels et ICI provenant du territoire de la Municipalité;

Considérant qu'à compter de l'année 2015, la performance territoriale inclura également les déchets issus du secteur des CRD, toujours à l'échelle d'une Municipalité locale;

Considérant qu'à compter de 2017, la redistribution de la redevance régulière sera basée uniquement sur la performance territoriale, incluant les déchets résidentiels, ICI et CRD, exprimé en kg/habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Considérant qu'avec ce nouveau mode de calcul de redistribution, les Municipalités industrielles sont nettement désavantagées;

Considérant que l'indicateur de performance territoriale basé sur l'ensemble des matières résiduelles éliminées (résidentiel, ICI, et CRD) reflète davantage le degré d'industrialisation et le niveau de construction/démolition d'une Municipalité plutôt que sa réelle performance en gestion des matières résiduelles;

Considérant que les données actuelles d'enfouissement sont peu fiables, particulièrement lorsqu'il s'agit de déchets provenant de très petites Municipalités qui sont souvent collectés en même temps que les déchets des Municipalités voisines;

Considérant que ce manque d'exactitude se reflète d'ailleurs par des fluctuations d'enfouissement qui peuvent s'avérer importantes et inexplicables, d'une année à l'autre, et ce peu importe la taille de la Municipalité;

Considérant que la précision des données provient uniquement de la déclaration des transporteurs qui indiquent la provenance et la nature des déchets apportés dans les lieux d'élimination;

Considérant que les postes de transbordement contribuent également à la perte de traçabilité des déchets, étant donné la mise en commun de matières provenant de diverses Municipalités et de divers secteurs, avant leur acheminement dans un site d'enfouissement;

Considérant que les données d'enfouissement résidentiel sont transmises aux Municipalités pour fins de vérification, alors que les données d'enfouissement des ICI et CRD ne sont pas fournies aux Municipalités malgré qu'elles influencent grandement le montant des redevances reçues par celles-ci;

Considérant que les Municipalités locales n'ont aucun pouvoir ou contrôle sur les déchets produits par les ICI et les CRD;

Considérant que la planification régionale s'effectue à l'échelle des Municipalités régionales de comté (MRC) et que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit inclure des actions pour réduire l'ensemble des déchets enfouis, incluant ceux des ICI et des CRD;

Considérant la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 juin 2015;

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles et de lui suggérer :

- que la performance territoriale soit basée sur le territoire de planification couvert par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur;
- que cette performance « régionale » représente un maximum de 50 % du calcul de redistribution;
- que la performance résidentielle constitue l'autre 50 % afin d'encourager les efforts locaux sur lesquels une Municipalité a réellement un pouvoir, et considérant que les données d'enfouissement résidentielles sont actuellement beaucoup plus fiables que les données relatives aux ICI et CRD.

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de fournir aux MRC l'ensemble des données d'enfouissement qui seront utilisées pour le calcul de la performance « régionale » afin que celles-ci soient vérifiées, comme cela se fait actuellement en ce qui concerne la quantité et la destination des déchets résidentiels enfouis transmises aux Municipalités aux fins de vérification.

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR, de même qu'à RECYC-QUÉBEC et aux députés de l'Assemblée Nationale représentant les circonscriptions des Municipalités membres de la Régie.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT DÈS DÉCEMBRE 2015

Résolution numéro 168-07-2015

Considérant le départ de l'inspectrice en bâtiment, madame Céline Labrècque pour le mois de décembre 2015;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de prendre à contrat monsieur Raymond Lessard pour être inspecteur municipal pour la Municipalité. Il entrera en fonction dès le 19 décembre 2015. D'ici le 19 décembre 2015, monsieur Lessard prendra connaissance de différents dossiers. De plus, une demande sera envoyée aux assurances de la Municipalité afin d'ajouter le contractuel, monsieur Lessard.

10.2 CPTAQ - TRANSMISSION DE PLAINTE

Résolution numéro 169-07-2015

Considérant une plainte reçue pour le 244 rue Lamontagne sur le lot 1 956 339 où sont entreposées toutes sortes de nuisances;

Considérant que ce lot est situé en zone agricole;

Considérant une demande de monsieur le maire, Yves Petit, d'en informer la CPTAQ pour qu'elle intervienne dans ce dossier;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de demander à la CPTAQ d'intervenir pour faire cesser l'utilisation non agricole sur le lot 1 956 339.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

22h05, suspension de la séance ordinaire. Monsieur le maire demande aux personnes présentes de quitter la salle, pour que le conseil puisse se rassembler en caucus.

23h05, reprise de la séance ordinaire. Monsieur le maire invite les gens à reprendre place.

11.2 EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS

Résolution numéro 170-07-2015

Considérant le poste vacant de technicien/ne en loisirs à la Municipalité;

Considérant l'affichage en lien avec l'offre d'emploi se terminant le 22 juin 2015;

Considérant le comité de sélection pour combler le poste;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'engager madame Jézabelle Legendre au poste de technicienne en loisirs dont la date d'embauche sera le 28 juillet 2015.

11.3 ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR AU POSTE DE TECHNICIENNE EN LOISIRS

Résolution numéro 171-07-2015

Considérant la charge de travail en lien avec du

montage de publicité/ affichage et la nécessité de travailler avec certains logiciels nécessitant un ordinateur iMAC;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter un ordinateur de marque iMac, au coût de 1 359,00\$ avant taxes.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 172-07-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 23h56.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nos professionnels



**École de Coiffure
Top Beauté
Drummondville**

Cours Pose d'ongle 595\$
Cours Maquillage 595\$
Cours de Cils 750\$
Cours de Rallonge de Cheveux 850\$
Session Coiffure: Jour-Privé-Samedi

819.850.4943
www.ecoledecoiffuretopbeaute Drummondville.com

Plomberie WC inc.
Plomberie de service et rénovations....

450-791-0252

William Charpentier
Plombier

305, Henri-Paul-Forest
Ste-Hélène de Bagot (QC) J0H 1M0
plomberiewc@hotmail.com

AFFILIÉ À :

SSQauto
Cabinet de services financiers

Marc-André Jacques
Agent en assurance de
dommages des particuliers

Téléphone : 450 355-0188
1 844 886-2726

Marc-Andre.Jacques@ssqauto.com
AssuranceMAJacques.com

190, rue Girouard
Sainte-Madeleine (Québec)
J0H 1S0

ALTO communication
Centre de formation TELUS

Audrey Roy
Directrice des comptes Affaires et Corporatifs

819-475-3928
aroy@altocommunication.com

Votre entreprise est **UNIQUE** :

NOS SOLUTIONS DOIVENT L'ÊTRE TOUT AUTANT

- ◆ SERVICE AUX ENTREPRISES RAPIDE
- ◆ BONS DE TRAVAIL MOBILES
- ◆ PAIEMENT MOBILE AVEC TÉLÉPHONE INTELLIGENT ET TABLETTE
- ◆ SURVEILLANCE À DISTANCE ET EN DIRECT
- ◆ REPÉRAGE DE VÉHICULES PAR GPS ET RÉPARTITION

400 Boul. St-Joseph, suite 2, Drummondville, Qc, J2C 2A8
www.altocommunication.com

Raymond Cartier
R.C. enr.

450 223.9588

raymondcartier@hotmail.com

Pour vos besoins en imprimerie et objets promotionnels,
communiquez avec moi.

Raymond Chabot Grant Thornton
L'instinct de la croissance

Patrick Marion, CPA, CA
Associé

Cell. : 819 314-1499
marion.patrick@rcgt.com

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 102
330, rue Cormier
Drummondville (Québec) J2C 8B3

Tél. : 819 477-7977
Télé. : 819 477-7799
www.rcgt.com

Membre de Grant Thornton International Ltd
Résident de Sainte-Hélène-de-Bagot



Pierre-Yves Martin ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.

770, RUE PAUL-LUSSIER,
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL : (450) 778-7271
Pagette : (450) 223-8818

SYLVESTRE & ASSOCIÉS AVOCATS S.E.N.C.

Me Maryse Dubé, avocate
1600, Girouard Ouest, bur. 236
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8

Bureau: (450) 773-8445
Montréal: (514) 866-8445
Télécopieur: (450) 773-2112
Courriel: etude@avocatssylvestre.ca

DF COFFRAGES INC.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

- FONDATION DE TOUS GENRES
- DALLE DE PLANCHER
- SOLAGE
- MINI EXCAVATION
- GRUE 65'
- GESTION DE PROJETS

**DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES**

R.R.D. 482737-9192-04

775, rue Paul-Lussier, Local 240
Ste-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0

TÉL. 450.888.1313

**FERME
Le
Champ Plein
Bleuettière**

Daniel Beaucage et Carole Lanoie, propriétaires

325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

FERME-RÉSIDENCE-COMMERCE-INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

**GÉRARD DION
& FILS
INC.**

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Dany Grenier
Jerry Filion
Sainte-Hélène

Cell.: (450) 223-4481
1-800-808-4481
Tél.: (450) 793-4481

Pierre et Serge Dion
Saint-Liboire

PAYSAGEMENT
Lapierre

Patrick Lapierre

Tél.: 450.791.2765
Cell.: 450.278.2765

624, 2^e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation
- Terrassement
- Muret
- d'aménagement
- Plantation
- Déneigement paysager

Pour vendre... ou acheter!

ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES ML

AGENCE IMMOBILIÈRE


*Vos complices
immobiliers!*

ISRAËL LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER • www.israellussier.com
450 230-4688

MARTIN LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ • www.martinlussier.com
450 230-6667

protection ROYALE

ATTTESTATION DIAMANT



Relais Routier Petit
Truck Stop

Luc Chicoine

549, 3^e rang, Ste-Hélène, Québec J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)

T. 450 791-2771
F. 450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

Resto Relais Routier 152
Truck Stop

RELAIS 152 TRUCK STOP RESTAURANT 24h

Kathou

545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

AAQ ACCESSOIRES
AUTOMOBILES
DU QUÉBEC inc.

Stéphan Hébert Président
Antirouille • Pièces : carrosserie, mécanique et remorque


Vente - Pièces et Service

791, rue Pau-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: 450 381-1100 Fax : 450 381-1101
aaq@sogetel.net

TRANSPORT ALAIN FOREST

PIERRE • SABLE • TERRE • EXCAVATION

336, 2^e Rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
Tél. : (450) 791-2875 • Cell. : (450) 779-2220



MBL

Marcel Boisvert Ltée

DIRECTEURS DE FUNÉRAILLES

www.marcelboisvert.com

Sylvain Jolicoeur

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0

TRANSPORT
Barth
LA FLEUR inc.



274, 5^e Avenue, Ste-Hélène de Bagot, Qc J0H 1M0
Cell.: 450-278-5322 • Tél. : 450-791-2128
Fax : 450-791-2702

Marcel et Paul-André Bouthette snc.
Agent Ultramar
Produits pétroliers



450-791-2462 • 450-773-2854 • 888-791-2462
277- Sième Avenue, Ste-Hélène-de-Bagot, Qc. J0H 1M0

Irrigation
Marcel Girard
et fils inc. Efficacité & Expérience
DEPUIS 1987



Henrico : 450.278-2435
Cell. Guy : 450.278.2432
Cell. Gilles : 450.278.2431

521, Rg Ste-Hélène
Ste-Hélène Qc J0H 1M0

Ordre des
Denturologistes
du Québec

Votre denturologiste

Jean-François Perreault d.d.

Confection et réparation de
prothèses dentaires

Tél. : (819) 816-6778
Email : denturojperreault@gmail.com



646 rue Jacques
St-Eugène-de-Grantham (Qc)
J0C 1J0 (derrière Home Hardware)

**LE RANCH
DES PETITS AMIS inc.**

- Équitation par le jeu
- Demi-pension
- Forfait carroussel
- Programme P'tit Trot

Sortie 152, autoroute 20
273, rue Edgar, Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0
(450) 791-2239
www.ranchdespetitsamis.com



Ouvert sur réservation

La Coop
Sainte-Hélène

Unimat

Matériaux de construction | Quincaillerie | Peinture | Moulées
Engrais | Semences | Herbicides | Centre de jardin

655, Principale
Ste-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél. : 450.791.2666
Sans frais 1.800.567.5605
Télé. : 450.791.2278
Site Web : coopste-helene.qc.ca



**Les Serres
St-Eugène**

- Confections personnalisées d'annuelles
- Vivaces
- Arbustes

Service d'entretien et réalisation d'aménagement paysager

Robert Normand

1628, rang Brodeur, St-Eugène de Grantham (Québec) J0C 1J0
Tél. : (819) 396-2743 - Fax : (819) 396-3820 - r.normand@explornet.ca



Vapoteur
Alternative à la cigarette
(la cigarette électronique)

Jean Duval
Lundi au Vendredi de 11h à 17h
450-513-3060

202 ch. Brouillard
Ste-Hélène-de-Bagot, Qc, J0H 1M0
jc_duval@hotmail.com



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753



D ÉCO - DESIGN

Sophie Joubert
propriétaire, décoratrice designer

Services complets de décoration
& d'aménagement intérieur

450 791-2328
sur rendez-vous



**Excavation
Terrassement
Résidentiel**

Service de mini-pelle
RBQ: 5618-5432-01

- Nivelage de terrain
- Terre de remplissage
- Terre de finition
- Gravier

Benoît Blanchard
450-778-7899



Lise Guillemette
Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

aux p'tits soins
Coopérative de solidarité

www.coopauxp'titssoins.com
450 771-0605

ainé(e)s proches-aidant(e)s être deux jeunes familles...

Nouveau

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

**LA FORCE
MÉCANIQUE**

844, Paul-Lussier, Ste-Hélène-de-Bagot
450 381-AUTO (2886)

LE SPÉCIALISTE

EN RÉPARATION AUTOMOBILE | ATELIER DE MÉCANIQUE





Spécialités
 Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Maison Novoclimat
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

RBQ 8348-4337-09

865, Paul-Lussier, Ste-Hélène, Qc J0H 1M0
 Tél.: 450 791.2221 Fax: 450 480.2000

ALAIN CASAVANT
TIRAGE DE JOINTS INC
 RBQ : 5647-4810-01



RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL
 - Tirage de joints
 - Pose de gypse

1210, 11^e Rang, St-Eugène QC J0C 1J0
Tél. : 819 396-2672
Cell. : 514 208-6848



L.G. HEBERT ET FILS LTÉE (ABATTOIR)

Propriétaires
 Antonio Filice
 Mario Cote

428 rue Hébert
 STE-HÉLÈNE DE BAGOT
 Cité Johnson, Qc J0H 1M0

Tél.: (450) 791-2630
 Fax : (450) 791-2968



Famille Croteau
 Complice de votre quotidien!

Daniel Croteau
 Épicer, propriétaire

Marché Ste-Hélène
 685, rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




DEGRANDPRÉ 

Puits artésiens
 Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau




Drummondville : 819 472-3286
 Victoriaville : 819 740-9110
 Fax : 819 472-7402

info@degrandprepuits.com RBQ : 8335-7996-13
 5224, boul. St-Joseph, Drummondville (QC) J2A 3V9



ASSEMBLÉE NATIONALE
 QUÉBEC




Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca

André Lamontagne
 Député de Johnson



Luc Déry
 terrassement excavation inc.

- ▶ Pelle
- ▶ Bouteur (Bulldozer)
- ▶ Rouleau compacteur
- ▶ Contrôle laser

780, rue Principale, Ste-Hélène
 Tél.: (450) 791-2154

ÉBÉNISTERIE
Sainte-Hélène

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

- Armoires de cuisine, salle de bain et meubles
- Fabrication sur mesure
- Réparation, décapage et finition

Clément Lapierre
 PROPRIÉTAIRE

450.791.2633
 432, 2^e rue Ste-Hélène (Qc) J0H 1M0

Depuis plus de 25 ans!



Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, rue Principale
 Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
 Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com



GARAGE DENIS LORANGE

337, 3^e rang
 Sainte-Hélène
 QC J0H 1M0

Débosselage Peinture
 ▶ Anti-rouille ▶ Redressement de châssis
 ▶ Pose de pare-brise ▶ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Desjardins
Caisse de la
Seigneurie de Ramezay

Coopérer pour créer l'avenir

385, rue Couture
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0 • 450-791-2476

Tournoi de golf Défi Haïti



Pour une onzième année consécutive, un tournoi de golf bénéfique fut organisé au Club de golf d'Acton Vale le 4 juillet dernier, suivi d'un pique-nique à Sainte-Hélène organisé par la famille Legendre, afin d'amasser des fonds pour Haïti.

C'est plus de 160 personnes qui ont participé à cet événement et plus de **11 000\$** qui ont été amassés.

L'argent sera remis à l'Orphelinat Marie Porte du Ciel où 54 enfants sont hébergés et nourris.

Les Caisses de la Rivière Noire, de Saint-Théodore d'Acton, d'Acton Vale et de la Seigneurie de Ramezay, principaux commanditaires à la levée de fonds, ont remis un montant de 1 000 \$.

Sur la photo : Joël Legendre, Daniel St-Denis, président d'Isolation Dasyka, en avant plan Réjean Rajotte, président des Loisirs de Sainte-Hélène, Soeur Marielle Legendre, missionnaire depuis 31 ans, Pierre Picard, président de la Caisse populaire de Saint-Théodore-d'Acton, Diane Hébert-Dubé et Normand Choquette, présidente et directeur général de la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay.



Nathalie Witty et Nathalie Montigny de la Caisse accompagnent la gagnante du vélo Mégane Tétreault

Une récompense au terme de l'année scolaire 2014-2015

C'est le 19 juin dernier que la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay a procédé au tirage d'un vélo parmi tous les élèves de l'École Plein Soleil. Mégane Tétreault, élève de 3^e année en est l'heureuse gagnante. D'autres prix ont également été remis aux élèves.

Félicitations aux gagnants!

NOUS SOMMES

NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION